

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 Mars 2015

L'an deux mil quinze, le trente mars, à dix-neuf heures, le Conseil légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de BEAUMONT EN VERON, sous la présidence de Monsieur Bernard CHATEAU, Maire.

Convocations du 22/01/2015

Nombre de membres

en exercice : 23

Nombre de membres

présents : 22

Nombre de membres

votants : 22

ETAIENT PRESENTS : Bernard CHATEAU, Vincent NAULET, Martine MILLET, Jacques NOURRY, Emilie FLAMIN, Rémy DELAGE, Edith RICQUE, Gérard GRANGE, Dominique AUDOUX, Bénédicte BACHET, Maryse TEILLET, Thierry AMIRAL, Magali ROPIQUET, Benoît GATEFAIT, Valérie POYART, Frédéric BEGUIER, Stéphanie ADAMSKI, Simon BERTON, Gaëtan THAREAU, Gilles JUILLET, Nathalie TAPIN, Virginie LESCOUEZEC.

Excusée : Joëlle JASSELIN.

Mme Valérie POYART a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance a été envoyé à chaque membre. Il est adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal accepte l'ajout de deux points à l'ordre du jour : l'adhésion à une centrale d'achat et l'examen d'une motion proposée par l'association des maires de France.

COMPTE-RENDU DE L'UTILISATION DES DELEGATIONS ACCORDEES AU MAIRE :

- Droit de préemption : En application de l'art. L 2122-23 du Code Général des Collectivités Locales, le Maire fait savoir au Conseil qu'il n'a pas exercé son Droit de Préemption Urbain relatif à l'ancien Plan d'Occupation des Sols, sur les parcelles suivantes :
 - AO 767 et 290 situées « La Haute rue » pour une surface de 1 098 m²
 - AE 63 située au lieudit « les caves Simonneau » pour une surface de 113 m².
 - AK 492 située au lieudit « les Coudreaux » pour une surface de 77 m².
 - AE 468, 504 et 791 situées 23 rue de la Cave Herpin pour une surface de 2 736 m².
 - AK 492 et 489 situés au lieudit « les Coudreaux » pour une surface de 212 m².

2015-11 : COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le maire présente le compte administratif 2014. Les résultats sont conformes en tous points au Compte de gestion du Receveur Municipal et se résument ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	1 825 892.69 €	
Recettes	1 946 575.14 €	
Résultat de l'exercice	120 682.45 €	
Résultat de 2013	82 408.59 €	
Résultat global de fonctionnement		203 091.04 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	761 373.30 €	
Recettes	842 044.18 €	
Résultat de l'exercice	80 670.88 €	
Résultat de 2013	-117 777.13 €	
Résultat d'investissement		- 37 106.25€
Restes à réaliser en dépenses	95 800.00 €	
Restes à réaliser en recettes	110 000,00 €	
Total des restes à réaliser	14 200,00 €	
Résultat global d'investissement		-22 906.25 €
RESULTAT DE CLOTURE		180 184.79 €

Le maire s'étant retiré, sous la présidence de M. NAULET, 1^{er} Adjoint, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte de gestion 2014 et le compte administratif 2014.

2015-12 : AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014 du budget principal et considérant qu'il y a lieu d'affecter les résultats, constate que le compte administratif présente, après reprise des résultats de l'exercice antérieur :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 203 091.04 €
- un déficit cumulé d'investissement de 37 106.25 €
- un excédent cumulé des restes à réaliser en investissement de 14 200.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire comme suit :

- ✓ **22 906.25 €** pour financer les dépenses d'investissement 2014 (**Art. 1068**)

Le solde, soit **180 184.79 €**, sera repris en excédent de fonctionnement dans le budget 2015 (**art. 002**).

2015-13 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Mme TAPIN demande s'il ne serait pas plus logique de voter les taux d'imposition avant le budget. Il est accédé à sa demande

Le Conseil prend connaissance de l'état fiscal des bases d'impositions pour 2015, dressé par les services fiscaux, qui se traduit par un produit fiscal 2015 à taux constants de 609 034 €.

Pour équilibrer le budget, Vincent NAULET, Adjoint en charge des finances, propose d'augmenter les taux d'imposition. Il explique en effet, qu'il faut tenir compte de la baisse importante des dotations d'État, du financement des temps d'activités scolaires à la suite de la réforme des rythmes scolaires (estimé à 70 000€) et de la forte augmentation du Fonds de Péréquation Intercommunal de Compensation auquel la commune est obligée de participer en raison du potentiel fiscal élevé de la communauté de communes à laquelle elle appartient. De plus, l'Etat nous pénalise dans ses dotations parce que nos taux d'imposition de Taxe d'habitation et de Taxe sur le Foncier Bâti sont très inférieurs aux moyennes départementales et nationales.

Il présente donc une augmentation de 3 % sur le taux de la taxe d'habitation et de 2 % sur le taux de la taxe sur le foncier bâti.

Par contre, le taux de la taxe sur le foncier non bâti n'évoluerait compte tenu qu'au taux actuel de 48.05 %, il est déjà supérieur au taux moyen départemental (45.39 %).

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de porter les taux des impôts communaux comme suit, soit:

IMPOT	Taux 2014	Taux 2015	Moyenne Départementale 2014	Produit
Taxe d'habitation	10.23	10.54	26.03	302 393
Taxe sur le foncier bâti	14.75	15.04	20.78	262 749
Taxe sur le foncier non bâti	48.05	48.05	45.39	57 852
TOTAL				622 994

M. THAREAU demande que les raisons qui ont poussées le Conseil à augmenter la fiscalité locale soient spécifiées sur le compte-rendu du conseil municipal, diffusées sur le site internet et dans le bulletin municipal pour que la population réalise la difficulté de la situation économique pour les communes, notamment avec le coût élevé que représente l'organisation du Temps des Activités Périscolaires.

2015 -14 : BUDGET 2015

M. NAULET présente ensuite le budget 2015. Celui-ci s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 2 093 800 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 668 400 € pour la section d'investissement.

Il tient compte notamment des projets décidés pour 2015 et principalement :

- du versement d'une subvention à Val Touraine Habitat de 16 000 € pour la construction de 8 logements locatifs dans le lotissement « des Pièces »,
- de la réalisation de travaux en régie en forte augmentation,
- de l'achat d'un terrain au lieudit « le carroi des renards » en régularisation
- de la préparation de terrains à vendre « à bâtir » (bornages, déplacement de réseaux),

- de la rénovation du portail du cimetière,
- de l'achat d'ordinateurs et de vidéoprojecteurs à l'école élémentaire,
- d'une tranche de renouvellement des lits de l'école maternelle,
- du renouvellement de 2 bornes incendie,
- de la fin des travaux de revêtement de la rue de la Croix Bazouille (trottoirs en enrobés clairs),
- des travaux de revêtement de quelques chemins,
- de la rénovation des menuiseries dans un logement locatif,
- de l'achat de matériels pour le service technique
- de la vente d'une coupe de peupliers,
- des travaux dans les peupleraies
- de travaux d'isolation thermique dans les bâtiments communaux,
- des travaux de mise en accessibilité dans le bourg et dans les bâtiments publics,
- la vente de terrains à bâtir pour 110 000 €,
- la réalisation d'un emprunt relai de 200 000 € (à rembourser sur 2 ans)
- du financement de la réforme des rythmes scolaires à hauteur d'environ 70 000 €.

M. NAULET signale qu'il a fallu « arbitrer » et choisir des priorités parmi tous les projets proposés par les présidents des commissions et c'est environ 300 000 € de dépenses qui ont été retirées soit l'équivalent des baisses de dotations d'État, du coût supplémentaire pour l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires et du versement au Fonds de Péréquation Intercommunal de Compensation.

Intervention de M. JUILLET qui estime que « Le prêt relai de 200 000 € qui sera souscrit en 2015 pour les travaux de la rue de La Baronnière, de la rue du Cimetière et pour clôturer ceux de la Croix Bazouille permettra d'équilibrer notre budget 2015, mais hypothéquera les prochains budgets d'investissement de 2016 et 2017.

Ce prêt relai sera remboursable par moitié sur ces deux années, ce qui portera le remboursement du montant des capitaux empruntés, hors intérêts, en 2016 à 321 384,50 € et en 2017 à 323 080,93 €, sachant que pour l'instant nos recettes investissement sont de 450 à 470 000EUR.

Il restera environ 150 000 € pour l'investissement courant de la commune pour ces deux années. Ce sera insuffisant et il faudra trouver au moins 100 à 150 000 € pour équilibrer notre budget investissement en 2016, par de nouvelles recettes et couper encore dans les dépenses.

Ce qui repoussera également l'aménagement du centre bourg en fin de mandat. »

M. NAULET lui répond qu'en effet, les années 2016 et peut-être 2017 sont destinées à être des années « vides » au niveau de l'investissement afin de préparer la capacité financière pour envisager l'aménagement du centre-bourg avant la fin du mandat. Et tout dépendra de l'ampleur de ce projet d'aménagement. Actuellement, ce projet est en pleine réflexion et il ne peut donner aucune enveloppe prévisionnelle.

M. JUILLET insiste et souhaite avoir une lisibilité sur la durée du mandat de la puissance financière de la commune.

M. NAULET lui rappelle que ce budget est très prudent : les dépenses ont été maximisées alors que les recettes sont minimalisées, pour prévenir toute mauvaise surprise. Cependant, il a de bons espoirs sur la vente des terrains à bâtir qui sont mis en vente actuellement pour dégager des marges de manœuvre, il compte également sur le dynamisme des bases fiscales (nouveau lotissement « des Pièces ». extension de la ZAC du Sauget).

Monsieur le Maire approuve les propos de M. NAULET et l'assure de toute sa confiance.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget 2015 présenté par M. NAULET.

Le maire tient à remercier M. NAULET et Mme RITOUX pour leur travail et remercie également les présidents des commissions qui ont accepté des arbitrages parfois difficiles.

2015-15 : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2015

Le Maire demande au conseil de voter les subventions qui seront accordées en 2015. Il propose que celles-ci soient identiques à celles votées en 2014 (excepté pour les associations à but caritatif dont la compétence a été transférée au CIAS).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les montants suivants :

Associations	Voté en 2014 En €	Proposé pour 2015 En €
---------------------	------------------------------	-----------------------------------

Domaine scolaire		
Coopérative scolaire maternelle	360	360
Coopérative scolaire primaire	520	520
USEP Ecole primaire	380	380
A.P.E.	1 200	1 200
Prévention routière	160	160
Coopérative scolaire primaire pour les voyages scolaires	6 000	4 160
Coopérative scolaire primaire (Voyage championnat Echecs scolaires à titre exceptionnel)	1 000	1 000
Total du domaine scolaire	9 620	7 780
Domaine social		
Lire et Dire	750	750
Fond Local Emploi Solidarité	120	120
Vie Libre	600	600
Club de l'amitié	500	500
Le plaisir de vivre	500	500
Total du domaine social	4 170	2 470
Domaine du Sport		
Centre d'instruction équestre d'Isoré	700	700
F.C. Beaumont	700	700
USEAB	7 000	7 000
Ecurie Rabelais (pour le Rallye des vins)	6 000	6 000
La Bellimontoise	250	250
Total du domaine du sport	14 650	14 650
Domaines Divers		
Association des Anciens combattants	600	600
Association des fêtes	1 500	1 500
Comice agricole	300	300
La Protectrice Véronaise	450	450
Total des domaines divers	3 000	2 850
Total des subventions versées	31 440	27 750

M. THAREAU souhaite connaître la raison pour laquelle la commission scolaire a diminué la subvention allouée pour les voyages scolaires.

Mme FLAMIN lui explique que l'an dernier une subvention exceptionnelle de 1 000 € avait été octroyée à la suite d'une erreur dans le plan de financement dressé par les Enseignants. Le solde de la différence, soit 300€ correspond à l'effort de participation des classes dans les projets de sortie (vente de chocolats).

Monsieur le Maire propose de retirer la subvention à l'Amicale du Personnel en attendant le positionnement de la Communauté de Communes CHINON, Vienne et Loire (CCCVL).

2015-16 : GARANTIE D'EMPRUNT

Le lotissement « les Pièces de Beaumont » en cours de réalisation sur la commune comprend 8 logements locatifs, aussi Val Touraine Habitat (VTH) engage les financements prévus. Ainsi que le prévoit la nouvelle procédure, VTH sollicite la garantie du prêt PLUS sur le montant de 615 500 € réparti en 2 emprunts destinés à financer :

- l'acquisition du terrain, soit 148 944 € sur 50 ans,
- la construction des logements, soit 466566 € sur 40 ans.

La garantie de la commune porterait sur 35 % du montant des 2 emprunts, soit sur 215 425 €, ce qui représente une somme annuelle d'environ 7 081 €.

Monsieur le Maire présente le contrat de prêt n° 19987 en annexe signé entre Val Touraine Habitat, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, accorde sa garantie à hauteur de 35 % pour le remboursement du prêt n° 19987 souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt joint en annexe faisant partie intégrante de la délibération.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

2015-17 : VENTE DE LA PARCELLE E 3

Conformément à ce qui a été inscrit au budget, la procédure de vente des terrains communaux se poursuit. La commune de SAVIGNY EN VERON souhaite acquérir la parcelle cadastrée E 3, d'une contenance de 2 793 m², située au lieudit « les Pas de Montour », (à l'extrême Sud-Ouest de la commune). Il s'agit en fait d'un chemin non revêtu. L'avis de France Domaines a été sollicité sur cette parcelle et s'élève à 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de vendre la parcelle cadastrée E 3 à la commune de SAVIGNY EN VERON au prix de 500 €.

Il est précisé que la vente de cette parcelle n'enclave pas d'autres terrains.

2015-18 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire expose au Conseil le projet de liaison en voie douce du nouveau lotissement « des Pièces » au centre bourg.

Il présente le dossier d'avant-projet et le plan de financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

- Approuve le projet présenté par le maire,
- Approuve le plan de financement suivant :

Dépenses estimées à	52 318.62 € TTC
	Soit 43 598.85 € HT

Financement

Subvention du Conseil Général	
(au titre des amendes de police)	10 899.71 €
Autofinancement sur fonds propres	41 418.91 €
Total :	52 318.62 €

- Sollicite une subvention au Conseil Général d'Indre et Loire au titre des amendes de police
- Autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

2015-19 : TRANSFERT DE LA MAITRISE D'OUVRAGE AU SIEIL – Rue de la Baronnière

Le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire (SIEIL) demande à la commune de lui confier la maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'enfouissement des réseaux dans la rue de la Baronnière (électricité et télécommunication) afin de faciliter le suivi du chantier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette demande et transfère temporairement la maîtrise d'ouvrage au SIEIL pour ce qui concerne les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication dans la rue de la Baronnière.

2015-20 : CONVENTION AVEC L'ONF

Le Maire informe le Conseil des travaux à mettre en œuvre en 2015 dans la forêt communale de Beaumont en Véron soumise au régime forestier :

- Dégagement de plantation (girobroyage)
- Taille de formation à 4.50 m parcelle 1 (5 ha 20)
- Taille de formation à 2.50 m parcelle 3 (1 ha 61)
- Taille de formation à 5 m parcelle 3

L'ensemble de ces travaux est estimé à 6 240 € HT, mais la commune effectuera le girobroyage en régie.

Le montant restant s'élèvera donc à 3 990 € HT et la mission d'ingénierie à 598.50 € HT.

Cette mission serait confiée à l'O.N.F.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE ce programme d'action,
- CONFIE la maîtrise d'œuvre à l'O.N.F.

2015-21 : ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT « APPROLYS »

Mise en place par les Départements de l'Eure-et-Loir, du Loir-et-Cher et du Loiret en février 2014, Approllys permet de mutualiser l'achat public d'une manière efficace, souple et associant les membres de la centrale d'achat qui le souhaitent à la passation des marchés publics et accords-cadres.

Chacun des membres est libre de recourir ou non à la centrale d'achat et est seul compétent pour suivre l'exécution des marchés publics et accords-cadres passés par elle.

La communauté de communes CHINON, Vienne et Loire adhère à cette centrale d'achat et propose à ses communes membres d'en faire autant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve l'adhésion de la commune de Beaumont en Véron au GIP Centrale d'achat APPROLYS ;
- D'accepter les termes de la convention constitutive du GIP présentée à l'Assemblée Générale et annexée à la présente délibération ;
- D'autoriser M. Bernard CHATEAU à signer le courrier valant signature de la convention constitutive et adhésion au GIP APPROLYS ;
- De conférer délégation de compétence/pouvoir à Bernard CHATEAU, maire, à l'effet de recourir à la centrale d'achat APPROLYS, dans les conditions fixées par la convention constitutive et les conditions générales de recours, et de prendre dans ce cadre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accord-cadres et de leurs avenants éventuels, nécessaires à la satisfaction des besoins de ... collectivité/structure."
- De désigner le maire pour représenter la commune de Beaumont en Véron à l'Assemblée Générale d'APPROLYS, et de l'autoriser, le cas échéant, à exercer les fonctions d'Administrateur au sein du Conseil d'Administration ;
- D'inscrire pour l'année 2015 les crédits nécessaires au paiement de la cotisation annuelle (50 €).

2015-22 : MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTE SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS D'ETAT

Monsieur le Maire donne lecture de la motion proposée par l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations d'État. Il cite notamment un article récent de la Nouvelle République qui annonce une baisse des investissements dans les travaux publics de 57 M€ à 26.5 M € en Indre et Loire, une suppression de plus de 8 000 emplois dans ce domaine en 2014 et rappelle que les BTP emploient 270 000 personnes réparties sur tout le territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le texte suivant :

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'État sont en effet appelés à diminuer :

- De 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- Soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30 % de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'État, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Beaumont en Véron rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- Elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- Elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- Enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Beaumont en Véron estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Beaumont en Véron soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'État
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

DIVERS :

- Le nouveau mode de circulation instauré dans l'ouest de la commune est source de quelques mécontentements attendus. Certains riverains de la rue de Gogué principalement ont fait savoir leur insatisfaction en mairie. Des comptages ont été réalisés avec l'aide du matériel de la mairie de CHINON mais n'ont pas encore été analysés. En attendant la gendarmerie a été sollicitée pour effectuer des contrôles dans cette partie de la commune. Le maire est allé aussi personnellement surveiller par deux fois et a constaté quelques infractions.
- Lecture des remerciements des enfants de Mme Jamet pour les obsèques de leur maman.
- Lecture des remerciements de Mme GAUDICHON et de ses enfants dont Alban, membre du Conseil Municipal des Jeunes, pour les obsèques de son mari et de leur papa.
- M. THAREAU signale la réunion du SICALA le 16 avril prochain à 18 h à l'hôtel de ville de CHINON, au cours de laquelle il sera présenté les missions du SICALA, la présentation de l'Etablissement Public Loire, la présentation de la nouvelle loi GEMAPI qui va impacter toutes les communes. Au cours de cette réunion, les diagnostics de chaque commune seront remis à ceux qui le demanderont.
- La prochaine réunion du Conseil Municipal sera le lundi 18 mai 2015 à 19 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire a levé la séance à 20 h 45.

Récapitulation des délibérations prises au cours de cette séance :

N°	Titre
11	Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2014
12	Affectation des résultats 2014
13	Vote des taux d'imposition 2015
14	Vote du budget 2015
15	Vote des subventions aux associations pour 2015
16	Garantie d'emprunt
17	Vente de la parcelle E3
18	Demande de subvention au titre des amendes de police
19	Transfert de la maîtrise d'ouvrage au SIEIL- Rue de la Baronnière
20	Convention de maîtrise d'œuvre avec l'ONF
21	Adhésion à une centrale d'achat
22	Vote d'une motion proposée par l'Association des Maires de France

Signature des membres présents

Nom	Signature	Nom	Signature
Bernard CHATEAU		AMIRAULT Thierry	
Vincent NAULET		Joëlle JASSELIN	Excusée
Martine MILLET		Frédéric BEGUIER	
Jacques NOURRY		Magali ROPIQUET	
Emilie FLAMIN		Benoît GATEFAIT	
Rémy DELAGE		Valérie POYART	
Edith RICQUE		Stéphanie ADAMSKI	
Gérard GRANGE		Simon BERTON	
Dominique AUDOUX		Gaëtan THAREAU	
Bénédicte BACHET		Gilles JUILLET	
Maryse TEILLET		Nathalie TAPIN	
		Virginie LESCOUEZEC	